

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN TALBOT LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 AOÛT 2020

Madame la conseillère, Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, il me fait plaisir de vous présenter le rapport de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que le rapport du vérificateur externe qui se résument ainsi:

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le rapport financier préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton nous indique que la Municipalité affiche un surplus de fonctionnement de 10 203 \$ pour son année 2019 s'expliquant par des revenus de fonctionnement de 1 916 997 \$ et des charges de 1 893 491 \$ auxquelles s'ajoutent quelques transferts.

En considérant ce surplus de l'année 2019 et les affectations, la Municipalité possède un excédent de fonctionnement cumulé non affecté des années antérieures de 242 299\$ en plus de réserves financières et de fonds réservés totalisant 312 397 \$ incluant le fond de roulement..

Les emprunts de la Municipalité totalisent 6 597 600 \$ se répartissant ainsi : 26 800 \$ pour le garage municipal, 110 800 \$ pour le camion incendie, 1 431 500 \$ pour l'aqueduc municipal et 5 128 500 \$ pour les eaux usées mais pour des emprunts précédemment cités, des aides financières sont recues du MAMH.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Le dernier rapport du vérificateur daté du 26 juin 2020 atteste que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice 2019 conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le taux global de taxation réel de 2019 a été validé et se situe à 1,5163 \$/100\$ sur des immeubles imposables totalisant de 89 205 050 \$. Le taux de taxation de base est de 0.77 \$/100 \$ et auquel s'ajoutent d'autres taxes et services tels que la Sûreté du Québec, les matières résiduelles, l'aqueduc et les eaux usées.

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Tel que requis par la Loi, je vous informe que pour l'année 2019, la rémunération annuelle du maire a été de 6 866 \$ accompagnée d'une allocation de dépenses de 3 429\$ et la rémunération des conseillers de 2 287 \$ également accompagnée d'une allocation de dépenses de 1 142 \$. De plus, le maire reçoit une rémunération pour sa participation aux activités de la MRC de Montmagny ainsi qu'une allocation de dépenses et pour l'année 2019 celles-ci représentent respectivement 4 199 \$ et 2 100 \$.

Pour l'année 2020, les défis sont grands pour les élus municipaux qui travailleront à maintenir les acquis municipaux et les améliorer. Toute l'équipe municipale demeure à l'écoute des citoyens afin de prendre les meilleures décisions pour l'ensemble de la Municipalité.

Vous remerciant de votre confiance, je demeure disponible pour vous, chers citoyens.

Alain Talbot, maire

10 anût 2020